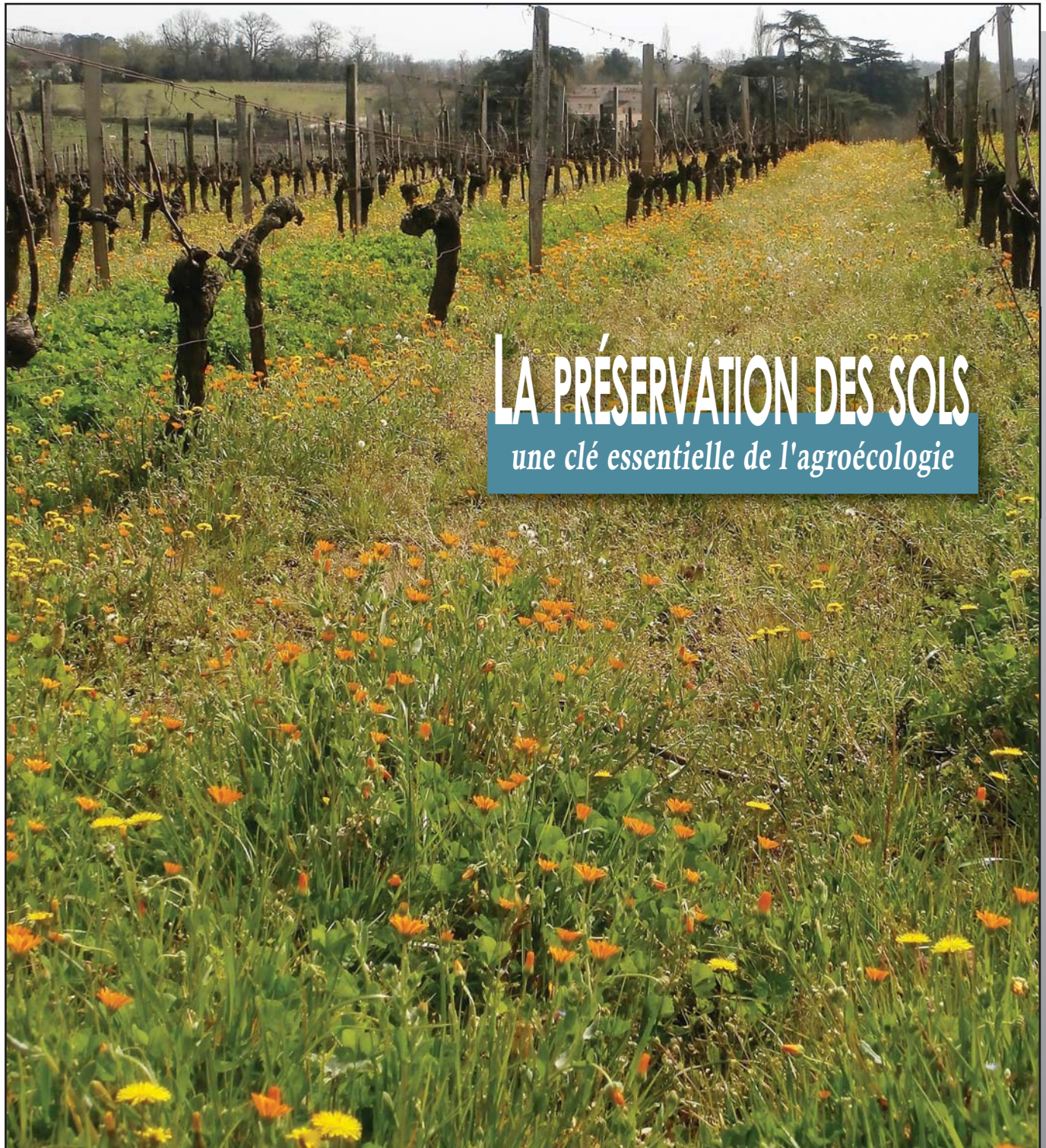


SUD-OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 174



N° 174 - Printemps 2017

SUD-OUEST NATURE

édité par la

SEPANSO

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Association loi 1901 à but non lucratif

Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique



La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

Sommaire

EDITORIAL	Du bluff technologique à la fraude organisée	1
AU FIL DES MOIS	Nouvelles en bref	2
	Faut-il toujours être pour les éoliennes ?	4
VIE DE L'ASSOCIATION	Pierre Davant promu Officier de la Légion d'Honneur	5
COLONNE DES INTERNAUTES	Une encyclopédie du développement durable	6
ZOOM SUR...	Les alternatives aux pesticides	7
	Des viticulteurs heureux de s'être convertis au bio !	9
	La permaculture, un mode de vie naturel	11
	La protection des sols, une nécessité absolue	14
PROTECTION	La SEPANSO Landes contre le dragage du lac marin d'Hossegor	16
	Beynac : la ZAD déménage... mais le combat continue	18
RÉSERVES NATURELLES	Banc d'Arguin : retour sur le Festival de l'Oie bernache	19
	Etang de la Mazière : étude des odonates	20
	Etang de Cousseau : premier inventaire des Chauves-souris	21

N° 174

Printemps 2017



En couverture (photo Colette GOUANELLE) :

Soucis sauvages dans une vigne en viticulture biologique

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.

Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX

Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - Email : sepanso.fed@wanadoo.fr

Visitez notre site Internet



www.sepanso.org



Du bluff technologique à la fraude organisée

Du bluff technologique à la fraude, il n'y a qu'un pas, que deux piliers du système technique n'ont pas hésité à franchir. En effet, les industries automobile et nucléaire viennent d'être prises en flagrant délit de contournement frauduleux des normes, provoquant un scandale planétaire. Pour ceux qui croyaient que normalisation et rationalité - deux composantes clefs de notre système - garantissaient des inconvénients du progrès technique, il s'agit d'un dur retour au réel, qui n'aurait pas étonné Jacques Ellul⁽¹⁾.

La première affaire, dite "Dieselgate", a été initiée grâce à la perspicacité de l'association américaine ICCT⁽²⁾ et a éclaté en 2015, quand Volkswagen a fini par admettre avoir équipé ses véhicules d'un logiciel truqueur minorant les émissions réelles de polluants⁽³⁾. Ainsi, les brillants techniciens de cette entreprise allemande, une des premières au monde dans son secteur et renommée pour la qualité de ses véhicules, ont mis leurs compétences au service d'une opération de fraude à grande échelle (des millions de véhicules sont concernés). L'élargissement de l'enquête indique que d'autres constructeurs mondiaux (dont Renault et Peugeot) ont eux aussi mis en œuvre des pratiques et des stratégies frauduleuses destinées à faire apparaître "propres" vis-à-vis des normes anti-pollution des véhicules qui ne le sont pas. Rétrospectivement, les milliards d'euros dépensés depuis 2009 dans la "prime à la casse" et le "bonus écologique" et censés verdir le parc automobile français ont plutôt rendu service à l'industrie automobile qu'à l'environnement.

Daniel DELESTRE,

Président de la
SEPANSO Gironde
Vice-président de la
SEPANSO Aquitaine
Vice-président de la
Confédération FNE
Sud-Ouest Atlantique

La deuxième affaire, dévoilée au grand public en 2016 par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)⁽⁴⁾, concerne la non-qualité de composants forgés dans une usine d'AREVA (Creusot Forge). Alors que les caractéristiques mécaniques de ces composants⁽⁵⁾ constituent un maillon essentiel de la sûreté des centrales nucléaires, l'enquête fait apparaître une falsification des résultats de contrôle. Malgré une teneur en carbone supérieure aux normes, ces pièces ont été installées dans les centrales françaises et étrangères, révélant de graves failles dans l'organisation qualité d'AREVA et d'EDF.

La centrale nucléaire du Braud-Saint-Louis en Gironde, avec ses quatre réacteurs, est l'une des plus affectées par ces anomalies. Une quinzaine de composants ne respectant pas les normes y ont été identifiés, dont neuf présentant a priori le plus d'enjeux pour la sûreté.

L'enquête est loin d'être terminée, car il reste à l'ASN à examiner les dossiers de contrôle de milliers de pièces forgées, et à déterminer dans quelles conditions opératoires les centrales utilisant des pièces défectueuses peuvent continuer à fonctionner sans risque majeur.

Ces deux scandales écorrent le mythe de la "voiture propre" et du "nucléaire sûr". Ils nous mettent aussi en garde contre une trop grande confiance dans des normes qui peuvent être contournées à tout moment par les opérateurs pour de multiples raisons (rentabilité, difficultés techniques...) ou qui peuvent s'avérer non représentatives des impacts réels sur l'environnement et la santé, en particulier dans le domaine de la qualité de l'air et de l'eau. Ils rappellent combien "la rationalité, aussi bien de la technique, que de toutes les organisations humaines, plonge dans un univers d'irrationalité, et que la rationalité technicienne est incluse dans un système de puissances irrationnelles"⁽⁶⁾ et incitent à renforcer notre vigilance environnementale globale.

(1) Jacques Ellul (1912-1994), penseur de la technique et de l'aliénation au 20^{ème} siècle, auteur notamment du "Système technicien"

(2) International Council for Clean Transportation (ICCT)

(3) Les techniciens de Volkswagen avaient implanté un système sophistiqué s'appuyant sur un logiciel embarqué qui permettait aux véhicules en contrôle sur banc de passer avec succès les tests anti-pollution américains alors que, lors des essais sur route, ces mêmes véhicules émettaient vingt fois plus de polluants et autres gaz à effet de serre, comme l'oxyde d'azote.

(4) L'ASN aurait alerté EDF dès 2005 sur la fiabilité de l'usine Creusot Forge, après avoir constaté de nombreuses anomalies qualité.

(5) Les caractéristiques mécaniques des pièces forgées dépendent essentiellement du processus de fabrication et de la teneur en carbone de l'acier.

(6) Jacques Ellul, "Le bluff technologique" (1986)

In memoriam Jacqueline Bouthier

Jacqueline Bouthier ne répond plus au téléphone de la SEPANSO Pyrénées-Atlantiques ; elle s'en est allée pour toujours fin décembre 2016.

Jacqueline Bouthier était une militante de la première heure. Pendant de très nombreuses années, avec sa maman, elle était de toutes nos manifestations sur le terrain et, depuis longtemps, elle était le point d'entrée, le premier contact de ceux qui cherchaient à rejoindre la SEPANSO Béarn devenue SEPANSO Pyrénées-Atlantiques.



Jacqueline avait toujours au moins une pétition à nous faire signer ; elle n'hésitait pas à écrire aux différents ministres et, souvent, au Président de la République. Acharnée, convaincue, avec son "franc-parler", elle allait droit au but en dénonçant les atteintes et les agressions à la nature. Cela ne lui valait pas que des amis, mais son amour du monde animal, du monde végétal, de nos campagnes... ne la faisait jamais se taire.

Jacqueline Bouthier restera pour nous un exemple de pugnacité, de persévérance et d'engagement au service de la protection de la nature.

Elle repose désormais et à jamais à Aubin, charmant village béarnais au nord de Pau où elle vivait.

Alain ARRAOU,
Président SEPANSO Pyrénées-Atlantiques

Claudine Pédurthe nous a quittés

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Claudine, survenu début décembre 2016 à l'issue d'un long combat contre une maladie haïssable qui a fini par l'emporter.



Je me souviens encore de cette réunion à Morcenx début 2006 où je l'ai rencontrée pour la première fois. Se sachant déjà malade mais faisant comme si de rien n'était, elle accompagnait Victor Pachon, responsable du CADE, pour échanger avec nous sur la stratégie à adopter contre le projet détestable de LGV qui menaçait le Pays Basque,

les Landes et la Gironde. Quelque temps après, sans jamais renier son attachement au CADE, elle a rejoint la SEPANSO Pays Basque qui avait bien besoin de bénévoles et elle y a pris des responsabilités. C'est ainsi que tout naturellement, en 2007, elle est devenue administratrice de la Fédération SEPANSO Aquitaine.

Claudine avait cela de particulier qu'elle se battait pour préserver la nature contre la folie destructrice des hommes, mais sans jamais oublier que c'était d'abord et avant tout pour le bien des humains qu'elle œuvrait.

Adieu Claudine, tu nous laisseras le souvenir d'un cœur pur.

Philippe BARBEDIENNE,
Directeur SEPANSO Aquitaine

Nouvelles e

Notées pour vous, quelques nouvelles de ces derniers mois dans le domaine

PEFC Aquitaine, du greenwashing ?

Rappelons que les parties intéressées par la gestion des forêts et des produits forestiers ont initié une démarche volontaire qui a abouti à la certification PEFC Aquitaine. La SEPANSO a participé à l'élaboration des textes de référence qui étaient censés aboutir à une gestion intelligente des modes de sylviculture en Aquitaine, mais nous avons jeté l'éponge lorsque nous avons constaté que nous ne servions que de caution à certains profiteurs.

Alors que nous ne devons plus voir de coupes rases, nous assistons impuissants au saccage environnemental de ceux qui veulent gagner toujours plus d'argent : dans un premier temps les pins sont abattus et leurs bois dûment certifiés, dans un second temps les feuillus sont abattus et leurs bois vont approvisionner les chaudières à biomasse, enfin les houppliers et les souches sont extraits, détruisant la microfaune et laissant le sol totalement appauvri. Chaque étape est censée participer à la protection de l'environnement : production d'une ressource renouvelable, économie d'énergie et protection du climat !



Photo : Georges CINGAL

Futur de la parcelle : ramassage des souches, traitement au ▲ débroussaillant, labour profond (35 cm minimum), fertilisation (500 unités/ha minimum de phosphore), plantation, désherbants chimiques pendant trois ans, traitements insecticides (néonicotinoïdes) contre l'hylobe pendant trois ans, éventuellement un fongicide contre la rouille courbeuse du pin.

L'exemple pris n'est pas une exception ! Il tend à devenir un standard sur le plateau landais puisqu'il est accepté par PEFC Aquitaine. Cette référence pour les planteurs fous n'est heureusement pas acceptée ailleurs. Mais la SEPANSO craint que PEFC Aquitaine ne contamine d'autres régions...

En bref

Nouvelles marquantes de la SEPANSO de l'environnement

La SEPANSO peut déjà répondre à l'inquiétude manifestée par Birdlife et Transport & Environment : *"En 2030, l'Europe aura-t-elle assez de biomasse soutenable ?"* GC

Les magistrats découvrent le gulf-stream !

Depuis une dizaine d'années, la SEPANSO se constitue partie civile dans toutes les affaires de dégazage qui surviennent au sud de la pointe de Penmarc'h (cf. SON n° 171).

Sa recevabilité ne pose aucune difficulté lorsque ces pollutions ont lieu dans le Golfe de Gascogne. En revanche, elle avait été déboutée par un jugement du 11 juin 2013 du Tribunal correctionnel de Brest, qui considérait que la pollution provoquée le 28 août 2012 au large de la pointe de Penmarc'h par le navire "Mikhaïl Kutuzov" était trop éloignée de la zone d'action de la SEPANSO.

Le 9 février 2017, la Cour d'appel de Rennes a pour sa part considéré *"que par l'effet du Gulf Stream, la nappe s'est déplacée, de sorte que la pollution générée par le navire russe était susceptible d'affecter le littoral aquitain"* et *"qu'il n'est pas établi que le rejet d'hydrocarbures ait atteint une zone naturelle pour la gestion de laquelle des dépenses auraient été engagées par la partie civile ; qu'à défaut de tout élément relatif à une perte matérielle ou financière, la Cour retiendra donc un préjudice moral indirect en raison de l'atteinte aux intérêts défendus par l'association..."*

Sans doute les magistrats ont-ils lu les conclusions de notre avocat, Maître Ruffié, et l'ouvrage d'Erick Orsenna, *"Portrait du Gulf Stream : l'éloge des courants"*, puisqu'ils ont enfin dé-

couvert et compris les effets de ce courant marin si bénéfique pour nos côtes et la douceur de notre climat. KE

Déchets européens : plus de prévention et moins de transports !

Les écologistes ont été satisfaits par le vote qui est intervenu au Parlement européen. Les élus ont en effet exprimé une volonté forte de voir davantage de rigueur pour la prévention et le recyclage des déchets en Europe ; ces mêmes élus ont marqué leur opposition à davantage de transports de déchets vers de grosses unités d'incinération. Les parlementaires demandent à la Commission de faire une nouvelle proposition de réglementation en prévoyant le recyclage de 50 % des ordures ménagères et 70 % des ordures des activités industrielles et du BTP. Rien n'étant parfait, les environnementalistes craignent toutefois que les sous-produits ne permettent de contourner la belle réglementation envisagée.

Evidemment, maintenant tout dépendra des positions adoptées par les Etats membres. Nous espérons que les élus nationaux seront aussi rigoureux que les élus européens et qu'ils ne se laisseront pas abuser par les lobbies de l'incinération. GC

Gaspillage gigantesque : repensons l'aviculture !

Une énième crise de la filière foie gras impose de tuer près de deux millions de volailles saines pour endiguer l'extension des foyers de grippe aviaire ! Le gouvernement montre une incompréhensible constance à soutenir cette filière malgré le coût d'un tel choix alors que, déjà en 2016, 130 millions d'euros auraient été dépensés pour repeupler les élevages.

Doit-on continuer à soutenir un système cruel pour les palmipèdes, né-

fastes pour les éleveurs et néfastes pour l'environnement ? D'autant que les mesures de confinement préconisées mettent à mal les filières "plein air" plus respectueuses de l'environnement et du bien-être des animaux, les seules méritant d'être soutenues. Il n'y a aucun hasard à la répétition de ces crises : le système intensif d'élevage en est le principal facteur de cause.

Alors que de plus en plus de consommateurs se détournent du foie gras, il est temps que le gouvernement change de politique et respecte davantage les normes environnementales et de bien-être animal.

Le Collectif Plein Air plaide pour la reconversion de la filière foie gras vers des productions d'excellence tant au niveau environnemental qu'au niveau du bien-être animal. FC

✓ Extrait du communiqué de presse du 27 janvier 2017 "Pas d'argent public pour le foie gras !" (<http://collectifpleinair.eu/pas-daides-publiques-pour-le-foie-gras>)

VIENT DE PARAITRE

Avec 7.700 km² au 1^{er} janvier 2016, les 1.319 espaces naturels protégés réglementairement de métropole couvrent 1,4 % du territoire. Ils regroupent les coeurs de Parcs nationaux, les Réserves naturelles et les arrêtés de protection de biotope. Leur nombre a progressé de 8 % depuis 2013.

Vous retrouverez cette information, et bien d'autres encore (exploitation des ressources naturelles, recyclage des déchets...) dans l'édition 2016 des "Chiffres clés pour l'environnement", document édité par le Ministère de l'environnement.



Accessible en ligne :

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2669/488/chiffres-cles-lenvironnement-edition-2016.html



Faut-il toujours être pour les éoliennes ?

SEPANSO Dordogne

La Préfète de Dordogne a refusé le permis de construire d'un parc de cinq éoliennes de 182 mètres en bout de pale dans la forêt de la Double. Faut-il s'en réjouir ou regretter un frein au développement d'une énergie renouvelable ?

L'idée que l'éolien serait à défendre coûte que coûte au seul motif qu'il s'agit d'une énergie renouvelable devient de plus en plus fragile face à la réalité.

En effet, ces projets ne sont plus planifiés depuis 2013 et le champ est ouvert à un démarrage d'entreprises privées auprès des maires ruraux en leur présentant des simulations de rentrées fiscales. Des dizaines de projets totalisant plusieurs centaines d'éoliennes sont en cours en Nouvelle-Aquitaine sans que l'administration ou les élus en aient une vision globale...

Le grand éolien est adapté à des régions ventées, avec de vastes étendues, ayant peu de faune et de flore impactées, pas de forêt, aux habitations éloignées, permettant la concentration des éoliennes.

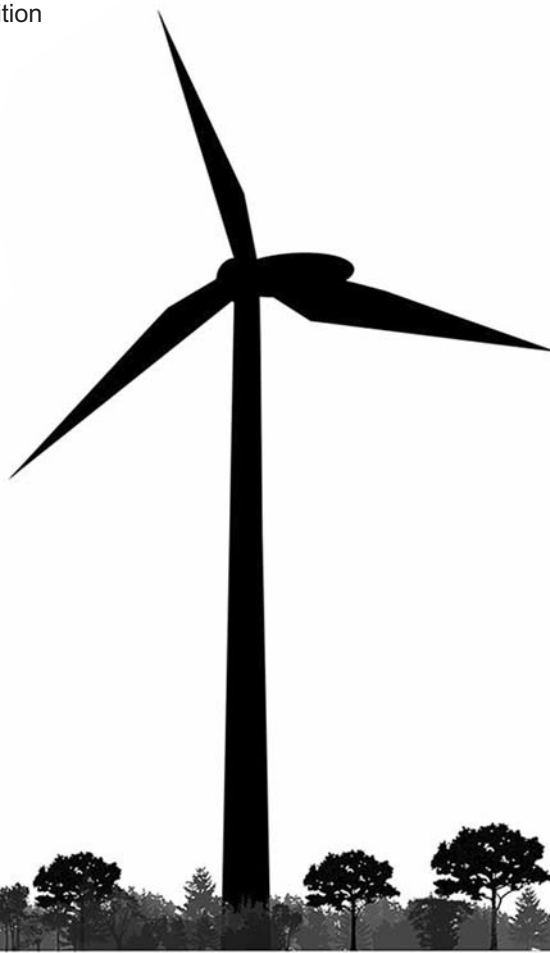
De nombreux maires ont invité leur conseil à débattre de ce sujet avant d'être eux-mêmes prospectés. Une très large majorité d'entre eux estime que notre région ne correspond pas du tout aux critères de l'éolien industriel. Ceux de la Double redoutent en particulier les perturbations induites dans la lutte contre les incendies par la présence des éoliennes : trente maires ont alerté l'Etat à ce sujet et c'est un des motifs de refus du permis de construire.

Le Conseil départemental de la Dordogne vient de voter à l'unanimité une motion ⁽¹⁾ qui déplore les divisions engendrées par les projets éoliens et craint les nuisances attendues. Il soutient les solutions énergétiques alternatives aux énergies fossiles, sous la condition expresse qu'elles respectent les paysages et le patrimoine naturel et architectural, et sous la condition qu'elles recueillent l'assentiment des élus et de la population des bassins de vie concernés.

L'opposition de ces élus est le reflet d'une forte réaction des habitants : une jeune association a compté 250 membres en un mois pour s'opposer à un projet dans le Haut-Périgord noir, venant renforcer le Collectif "Forces Périgord", fort de 1850 membres.

L'impact de ces projets industriels sur les espaces naturels et les paysages ne peut être que difficilement réduit ou compensé. Pas moins de douze espèces protégées font l'objet d'une demande de dérogation à la réglementation pour le projet de Saint-Aulaye-Puymangou : Fadet des laïches, Cistude d'Europe, cinq espèces d'oiseaux dont le Circaète Jean-le-Blanc et la Grue cendrée, cinq espèces de chiroptères dont le Minioptère de Schreibers.

Energie renouvelable n'est pas synonyme d'éolien. Développer les énergies renouvelables, oui, mais celles qui sont adaptées aux enjeux locaux.



HOMME
1 m 84



MAISON A
1 ETAGE
environ 8 m



ARBRE
de 25 m



EGLISE DE
LA ROCHE-CHALAIS
45 m



POMMIER
6 m

EOLIENNE DE 125 M DE MAT
ET 57 M DE PALE
182 m au total

Illustration : Asso 3D (www.asso3d.fr)

⁽¹⁾ Cette motion est sur le site du Conseil départemental : www.dordogne.fr/connaitrele_conseil_departemental/les_decisions/les_autres_deliberations/les_motions/les_motions_de_1_annee_2017/830-1

Pierre Davant promu

Officier de la Légion d'Honneur

Le 10 mars dernier, Pierre Davant, Président de la Fédération SEPANSO, recevait des mains de Jean-Pierre Raffin, Président d'honneur de France Nature Environnement, les insignes d'Officier dans l'ordre national de la Légion d'Honneur. Retour sur une soirée très agréable.

Il ne manque jamais de le préciser : à travers cette distinction, décernée au titre du Ministère de l'environnement, c'est l'ensemble de la SEPANSO et tous ceux qui y oeuvrent au quotidien qui sont honorés. Pourtant, peu nombreux sont ceux qui, comme lui, peuvent afficher un engagement bénévole de près de 50 ans au service de la nature et de l'environnement.

Fondateur de la SEPANSO et à l'origine de la création de la Réserve naturelle du Banc d'Arguin, l'un de ses premiers combats, Pierre Davant souhaitait être décoré sur l'eau, au milieu de ce Bassin d'Arcachon qu'il aime tant, par un associatif comme lui, Jean-Pierre Raffin, Président d'honneur de notre fédération nationale. Tout un symbole...

Ce sont plus d'une centaine d'invités qui ont donc pris place, le 10 mars dernier, à bord du catamaran "Le Côte d'Argent", très aimablement prêté par l'Union des bateliers arcachonnais, sur lequel avait lieu la cérémonie. Après les discours et félicitations d'usage, chacun a pu profiter de la croisière autour d'un apéritif arcachonnais. Un soleil inattendu en cette saison, quasi estival, a contribué à rendre ce moment encore plus inoubliable, et c'est le spectacle de son coucher sur l'océan qui a sonné l'heure du retour...

Ainsi entouré par sa famille, ses amis et collègues associatifs, Pierre Davant a également montré qu'il n'avait rien perdu de sa passion et de sa capacité d'indignation... ce dont nous nous réjouissons ! ■



Photo : Yann TOUTAIN



Photo : Martine PINGITORE



REJOIGNEZ-NOUS !

NOM
 PRENOM
 ADRESSE

 TEL
 EMAIL
 DATE DE NAISSANCE
 PROFESSION

TARIFS

- ☐ Adhésion individuelle
+ abonnement SON 35 €
 - ☐ Adhésion familiale
+ abonnement SON 47 €
 - ☐ Abonnement simple SON 19 €
 - ☐ Adhésion individuelle simple 20 €
 - ☐ Adhésion familiale simple 32 €
 - ☐ En plus de mon adhésion, je fais un don à la
SEPANSO de €
- Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.*
- ☐ N° à l'unité simple 5 € / double 7 €

SECTIONS LOCALES

La Fédération SEPANSO compte 5 sections départementales. Renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à la section de votre choix (cochez ci-dessous) :

- ☐ SEPANSO Pyrénées-Atlantiques
- ☐ SEPANSO Dordogne
- ☐ SEPANSO Gironde
- ☐ SEPANSO Landes
- ☐ SEPANLOG

Règlement à l'ordre de la section locale. Adresses au verso.

Abonnements simples SON à libeller et à retourner directement à la Fédération SEPANSO.

FÉDÉRATION SEPANSO

1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : federation.aquitaine@sepanso.org
Internet : www.sepanso.org

ASSOCIATIONS AFFILIÉES

Reconnue d'utilité publique, affiliée au niveau national à la Fédération française des associations de protection de l'environnement, France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération régionale regroupant des associations départementales et spécialisées :

- **SEPANSO PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
Domaine de Sers - 64000 PAU
Tél. 05.59.84.14.70
Email : sepanso64@sepanso.org
Internet : www.sepanso64.org
- **SEPANSO DORDOGNE**
13 place Barbacane - 24100 BERGERAC
Tél-Fax. 05.53.73.12.71
Email : sepanso24@wanadoo.fr
Internet : www.sepanso24.org
- **SEPANSO GIRONDE**
1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso33@sepanso.org
Internet : www.sepanso.org/gironde
- **SEPANSO LANDES**
Chez Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
Tél. 05.58.73.14.53
Email : sepanso.landes@sepanso.org
Internet : www.sepanso40.fr
- **SEPANLOG**
Maison de la Réserve Naturelle
La Petite Mazière - 47400 VILLETON
Tél. 05.53.88.02.57
Email : sepanlog47@orange.fr
- **AQUITAINE ALTERNATIVES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Email : aquitaine.alternatives@gmail.com
Internet : www.aquitainealternatives.org
- **CREAQ**
Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
5 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél-Fax. 05.57.95.97.04
Email : creaq@wanadoo.fr
Internet : www.creaq.org
- **CISTUDE NATURE**
Chemin du Moulinat - 33185 LE HAILLAN
Tél. 05.56.28.47.72
Email : information@cistude.org
Internet : www.cistude.org
- **OCEAN'OBS**
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 06.52.20.83.39
Email : contact@oceanobs.fr
Internet : www.oceanobs.fr

LA COLONNE DES INTERNAUTES

Une encyclopédie du développement durable à découvrir



Déjà, l'expression "développement durable", tellement galvaudée et mise à toutes les sauces par nos technocrates pour nous faire croire à l'impossible, sent l'oxymore...

Surprise ! L'association 4D (Dossiers et Débats pour le Développement Durable) a voulu, au travers de cette encyclopédie, promouvoir une ré-

flexion militante et, pour cela, lui donner les outils permettant de nourrir cette réflexion. Vulgariser est le maître mot de ce site, afin de permettre aux citoyens que nous sommes de mieux appréhender les liens existant entre des champs très divers : scientifiques, techniques, politiques, socio-économiques, culturels... et de comprendre que les limites de notre planète ne sont pas infinies.

<http://encyclopedia-dd.org>

Un grand cercle coloré nous accueille, décliné en sept grands chapitres : Penser le développement durable ; Démocratiser la gouvernance ; Construire le développement durable dans les territoires ; Réorganiser l'économie ; Vivre avec la terre ; Lutter pour les droits fondamentaux et contre les inégalités ; Orienter les systèmes techniques et promouvoir une science citoyenne. On peut cliquer sur une de ces grandes thématiques ou, pour une recherche plus précise, utiliser l'option Rechercher. Il est possible de S'abonner ou de Contribuer à cette encyclopédie.

Parmi les contributeurs de renom, citons Jacques Testart ou, en agriculture, Marc Dufumier, Lydia et Claude Bourguignon qui nous expliquent les lois de la biologie du sol :

<http://encyclopedia-dd.org/encyclopedia/terre/la-seule-agriculture-durable-est.html>

Un article pertinent d'Anne Haegelin et Julien Labriet insiste sur le rôle des Collectivités locales, actrices du développement de l'agriculture biologique sur leur territoire, car elles ont entre les mains un levier important, leur politique foncière, afin de soutenir l'installation ou la conversion de producteurs favorisant ainsi une agriculture périurbaine ou urbaine. Sait-on qu'actuellement l'agglomération bordelaise ne bénéficie que d'un jour d'autonomie alimentaire ?

Quelques rubriques auraient besoin d'actualisation, à peine une allusion à la décroissance... Mais à butiner sans modération !

Françoise Couloudou

Les alternatives aux pesticides

Des essais plus ou moins convaincants en viticulture

Marie-Thérèse
CEREZUELLE,
Fédération SEPANSO

Depuis le Néolithique (- 8000 ans), l'Homme a sélectionné des variétés sauvages de vignes (*vitis vinifera sativa*) à l'origine des cépages actuels. Les différents cépages français, tous issus par sélection clonale de *vitis vinifera*, sont non résistants à certaines maladies cryptogamiques ou virales, telles que le mildiou, l'oïdium et la flavescence dorée, très inquiétante en Gironde et dans le Sud-Ouest. Le court-noué, maladie des racines de la vigne transmise par un ver nématode, faisait de tels ravages qu'il entraînait l'arrachage des ceps et la non-culture pendant dix ans. Actuellement, la vigne est la troisième culture la plus traitée en France ; les effets catastrophiques, à plus ou moins long terme, des pesticides sont aujourd'hui avérés, tant sur la santé que dans l'air, les eaux superficielles et souterraines, les sols et la biodiversité. Les pesticides, ainsi que leurs résidus, sont partout, dans l'alimentation et... le vin ! Peut-on se passer des pesticides, en particulier en viticulture ? La question est abordée sous des angles très différents par les spécialistes scientifiques ou les vignerons du terroir.

LES SOLUTIONS TECHNICO-SCIENTIFIQUES

Déjà dans les années 70, Francis Chaboussou ⁽¹⁾ (INRA Bordeaux) s'inquiétait de la prolifération et de l'invasion de certaines maladies. Dans sa théorie de la "trophobie" ⁽²⁾, il mettait en cause les méthodes de culture et les pesticides mais ne parvenait guère à se faire entendre, même par ses collègues...

Dans plusieurs pays, dont la France, les recherches s'orientent vers des variétés résistantes, dont les OGM, afin de limiter la lutte chimique.

Les OGM sont des organismes nouveaux, fabriqués par biotechnologie et résistants à certaines maladies. Depuis une quarantaine d'années, on ne compte plus les différentes espèces cultivées qui ont été ainsi manipulées : maïs, colza, tabac, riz, graminées, luzerne... et vigne. Dans la course au rendement, on a obtenu des résultats stupéfiants à coups d'engrais chimiques tout en réduisant le travail du sol, "au bénéfice de l'environnement" osent affirmer les industriels...

Les recherches en viticulture

D'autres expériences ont porté sur les maladies à virus par des cultures "in vitro", c'est-à-dire en laboratoire. Elles avaient aussi pour but d'améliorer la sélection.

Puis, un projet innovant a associé chercheurs et vignerons (pour valoriser leurs "éco-savoirs") dans le but de "fabriquer" de nouvelles variétés de vignes résistantes sur porte-greffe OGM. Rappelons que pour lutter contre le phylloxera, depuis

la fin du XIX^{ème} siècle, on greffe directement les variétés françaises sur des porte-greffes américains résistants. Après un essai de cinq ans à l'INRA de Colmar (interrompu par un arrachage dû aux opposants), des doutes et des incertitudes apparaissent aussi chez des scientifiques concernant la durabilité de ces OGM, particulièrement pour la vigne, espèce pérenne dont la longévité pouvait dépasser 80 ans. Actuellement, on arrache les ceps vers 30 ans. La vigne souffre-t-elle des traitements de choc, préventifs ou curatifs, qu'on ne cesse de lui infliger depuis plus de cinquante ans ?

En 2000, le Référentiel National s'engage pour une viticulture durable "en vue de préserver l'environnement et la santé humaine". Il a pour objectif de préserver l'environnement agricole, la faune et la flore sauvages, la biodiversité, réduire la pollution des milieux par les pesticides, protéger les agro-écosystèmes viticoles naturels. Parmi les engagements : réserver 5 % de la SAU (surface agricole utile) comme zone écologique réservoir, c'est-à-dire sans engrais ni pesticide..., maîtriser quantitativement l'emploi des pesticides (pas d'usage d'herbicide sur la surface totale du sol, sauf exception !) et... recommandation de réduire les intrants et pesticides au strict nécessaire.

Hélas, le discours n'a pas été suivi d'actions efficaces puisque l'utilisation des pesticides n'a cessé d'augmenter (de presque 10 %, au niveau national, entre 2013 et 2014, selon le ministère), en particulier en Gironde.

Qu'elle soit "raisonnée", "intégrée" ou "durable", cette viticulture qui prétend préserver l'environnement ne supprime pas l'emploi des pesticides (cf. SON n° 140).

Simultanément, la pollution des cours d'eau et des nappes est de plus en plus alarmante (cf. analyses de la Barbanne, petite rivière du Saint-Emilionnais, un des cinq points noirs du Bassin aquitain : 32 pesticides, surtout des herbicides, en particulier le glyphosate, et des fongicides, triste record... à quand le "bon état" ?). On est loin des engagements vis-à-vis de la DCE (Directive Cadre Eau).

Dans la réalité, le concept de lutte intégrée, chimique (et parfois biologique...), est le plus souvent une "assurance tout risque" contre les attaques des bio-agresseurs (mildiou et oïdium, les plus inquiétants sous climat océanique). Si certains pesticides ont été interdits, d'autres, parfois plus dangereux, sont autorisés, tel le fameux glyphosate⁽³⁾ (Roundup).

On ne peut nier l'échec total du plan Ecophyto I mais, suite à la médiatisation croissante du danger des pesticides, la sensibilisation des consommateurs et des agriculteurs en général oriente de plus en plus vers de véritables alternatives.

L'agriculture biologique (AB)

De nombreux articles ont traité du sujet dans SON. L'agriculture biologique s'allie à une "politique de conservation des sols" par l'abandon des fertilisants de synthèse et des pesticides. Alors que, pendant les décennies d'après-guerre, le diktat consistait à produire plus pour la rentabilité au détriment de la qualité, par force on tend à revenir à plus de sagesse.

Plusieurs grands châteaux⁽⁴⁾ de Saint-Emilion, Médoc, Graves et Sauternes sont passés en bio, tels Château Guiraud (depuis vingt ans) et Château Climens en Sauternais, ou Château Gombaude-Guilhot à Pomerol qui s'est converti depuis longtemps. Dans les côtes de Castillon, 30 % ont fait la démarche. Le cahier des charges de l'agriculture biologique, qui est d'abord une conception agro-écologique des pratiques culturales, en rappelle les principes (cf. SON n° 140).

Selon les conseils du couple Bourguignon, anciens chercheurs en pédologie (INRA Dijon) désormais consultants, pour développer la vie des sols (cf. article page 14) : un sol vivant est indispensable pour que la vigne se défende contre les maladies. La conversion au bio prend du temps : il faut trois ans pour obtenir le label AB. Mais, le plus souvent, le sol ne récupère que lentement toutes ses qualités biologiques et sa biodiversité.

La biodynamie

La biodynamie est une méthode de culture dérivée de l'agriculture biologique, avec une philosophie inspirée de Steiner. Elle consiste à utiliser le moins possible de bouillie bordelaise et de soufre, mais plutôt des infusions variées de plantes, le tout en relation avec les cycles lunaire et solaire. Cette pratique a plus de succès en Bourgogne qu'en Gironde, malgré certains châteaux prestigieux, tels le Château Climens en Sauternais.

Pour le couple Bourguignon, le vin est associé au terroir et les sols adaptés au vin blanc, d'autres au vin rouge. Cette affectation a parfois changé au cours des siècles. Le vin est en symbiose avec le sol.

NB : Les mesures agro-environnementales (MAE) pour les vignes, subventionnées par l'Europe, n'ont pas eu l'impact souhaité car l'incitation financière était trop faible. Par contre, les jachères et l'enherbement ont favorisé les auxiliaires et la réapparition de plantes messicoles.

L'Agence de l'eau Adour-Garonne fait une de ses priorités la lutte anti-pesticides pour se conformer à la DCE 2000 qui impose le "bon état écologique des cours d'eau et des nappes" en 2015, sauf dérogation (2021).

Actuellement, le réchauffement climatique inquiète les viticulteurs : des recherches s'orientent vers de nouvelles techniques de culture et de nouveaux cépages, mais "une relocalisation dans de nouveaux espaces géographiques soulèvera des questions socio-économiques et organisationnelles majeures... Ce problème devrait constituer une priorité exemplaire."⁽⁵⁾

CONCLUSION

Une autre viticulture est possible si l'on veut sauver la vigne, le terroir, le sol, les hommes et les paysages des vignobles. L'agroécologie pourrait réconcilier les vigneron, la terre et ses habitants. La réussite de ce pari est-elle à la hauteur des enjeux ? ■

⁽¹⁾ Francis Chaboussou a publié "Les plantes malades des pesticides : bases nouvelles d'une prévention contre maladies et parasites" (1980). Le principe de la théorie trophobiotique de Chaboussou est que l'application de pesticides sur les cultures rend ces cultures plus sensibles aux attaques de ravageurs et, par conséquent, induit une plus grande dépendance des plantes aux pesticides.

⁽²⁾ Trophobiose : théorie selon laquelle la sensibilité d'une plante cultivée par rapport aux ravageurs et aux maladies dépend de son état nutritionnel. Les ravageurs et les maladies n'attaqueront pas une plante saine.

⁽³⁾ Glyphosate : molécule active du Roundup de Monsanto, dont l'interdiction est longue à aboutir car les expertises, non dénuées de conflits d'intérêts, sont parfois divergentes (cf. encart page 13).

⁽⁴⁾ Voir interviews de Xavier Planty, Dominique Techer et Frédéric Nivelle dans les pages suivantes.

⁽⁵⁾ Rapport sur les impacts du changement climatique d'Hervé Le Treut (GIEC).

Des viticulteurs heureux

de s'être convertis au bio !

Marie-Thérèse CEREZUELLE
et Colette GOUANELLE,
Fédération SEPANSO

Nous avons rencontré trois viticulteurs bio, Dominique Techer en biodynamie à Pomerol (Château Labaude Guillot), Xavier Planty à Sauternes (Château Guiraud, 1^{er} Grand cru classé) et Frédéric Nivelles, Directeur de production au Château Climens (Grand cru classé) à Barsac en biodynamie, à qui nous avons posé les mêmes questions.

Qu'est-ce qui vous a incité à vous convertir au bio ?

- ◆ Dominique Techer (D.T.) nous expose les problèmes de l'agriculture conventionnelle vis-à-vis des pesticides et le nombre croissant de cancers. Les fabricants de pesticides ont instauré des conditions d'utilisation (notices et fiches de sécurité complexes, équipements, cabines étanches...) impossibles à respecter pendant et après épandages. Mais cela rend les utilisateurs pénalement responsables et ils ne peuvent plus se retourner contre les fabricants en cas d'intoxication ou de maladie grave. La chambre d'agriculture commence à rechercher des alternatives. Depuis 2008, les conversions sont importantes, même dans les grands châteaux.
- ◆ Xavier Planty (X.P.) nous parle des difficultés pour traiter certaines herbes envahissantes (telles que le liseron), dans des champs de maïs avec des herbicides très onéreux, du décès de son chef de culture des suites de cancer et de la découverte d'une tête de mort sur les bidons qui l'ont amené à réfléchir aux risques pour la santé des employés et des consommateurs. Il a donc décidé de passer en bio sur sa propriété de Castets (120 ha de maïs et vignes). Au château Guiraud, le vignoble a été restructuré progressivement en bio à partir de 1983.
- ◆ Frédéric Nivelles (Fr.N.) à Château Climens est en biodynamie depuis 2008-2009, auparavant en viticulture raisonnée. Avec un seul cépage, l'assemblage des vins est plus difficile et Bérénice Lurton, propriétaire du château, a pris la décision de passer en biodynamie. Au début, le directeur ne voyait pas trop comment mettre en oeuvre cette méthode (méthode Steiner) qu'il considérait surtout comme une éthique. Souhaitant conserver toutes les qualités gustatives de ce grand cru, il s'est fait aider par un autre viticulteur déjà en biodynamie.

Quels produits fongicides utilisez-vous pour les traitements en bio ?

- ◆ D. T. utilise le cuivre (bouillie bordelaise) et le soufre mouillable (3 kg/ha). Pour le Cu (100 g/ha), il commence dès le débourement, avec des doses très faibles au début. Le tracteur est équipé de panneaux récupérateurs qui renvoient l'excédent dans le réservoir pour éviter l'accumulation dans le sol. Pour lui, même en agriculture conventionnelle, on peut substituer aux produits cancérigènes, mutagènes et repro-

toxiques (ex : Folpel, mancozèbe...) des produits moins dangereux tels que le Phosétyl-aluminium, fongicide actif sur le mildiou et autres maladies fongiques, et qui couvre une bonne partie de la période végétative de la vigne. La construction d'un plant résistant peut fonctionner mais il n'existe qu'une vingtaine de plants résistants qui ne peuvent remplacer le millier de cépages caractéristiques des vignobles français qui sont en adéquation avec les terroirs.

- ◆ Pour X.P., l'utilisation du cuivre pose problème pour le développement de la pourriture noble (*Botrytis cinerea*) en Sauternais. Au début, il est passé en bio sur 6 ha et a mis au point progressivement sa méthode propre, basée sur une approche globale avec l'aide d'un chercheur. Cela consiste à relancer la vie microbienne des sols, organiser les paysages en évitant les problèmes liés à la monoculture et rendre la vigne capable de s'autodéfendre. Les sols, très dégradés, ont été réensemencés avec du compost liquide (jus de compost lyophilisés) et les labours sont superficiels. Il n'utilise le cuivre qu'à très faible dose (moins de 2,30 kg/ha/an soit 0,35 mg par pied de vigne) et le soufre mouillable. Le cuivre n'est pas utilisé comme curatif mais comme outil d'alerte pour obliger la vigne à réagir en synthétisant des molécules de résistance sans bouleverser son métabolisme (théorie de la trophobie de F. Chabousou). Il utilise aussi le purin d'ortie et considère la vigne en complète interaction avec le sol et son environnement. Pour lui, la recherche d'OGM ou cépages résistants ne paraît pas utile si on laisse enherbé, ce qui permet de résister à la sécheresse.
- ◆ Fr. N. utilise aussi le cuivre à raison de moins de 6kg/an par ha. Il l'utilise en quantité faible, à doses homéopathiques, mais à plus grande fréquence : 50 g/ha au début.

N'y a-t-il pas d'inconvénients à laisser l'herbe ? Certains parlent de la concurrence vis-à-vis de l'eau en période de sécheresse.

- ◆ D.T. et X.P. nous assurent que les herbicides sont globalement moins utilisés en viticulture conventionnelle actuellement : le plus souvent, on désherbe un rang sur deux et l'appellation Bordeaux est en train de mettre la suppression totale des désherbants dans son cahier des charges.
- ◆ Mais, pour D.T., subsiste le problème des herbes résistantes



et envahissantes (sénéçon, porcelle enracinée, amarante...) sur sols compactés. Il sème de l'avoine et de la vesce (légumineuse qui enrichit le sol en N) un rang sur deux puis il enfouit certaines années.

- ◆ X.P. favorise l'enherbement : les herbes vont décompacter le sol et favoriser la vie microbienne. C'est la richesse en espèces herbacées qui permet de connaître l'état du sol (on est passé de 17 à 67 espèces d'herbacées à Château Guiraud). Le redémarrage de la biodiversité est important, certaines espèces sont indicatrices du bon état du sol. Un labour très superficiel permet d'enfouir les herbes en fin d'hiver. Les molécules, précurseurs des protides, fournies par les systèmes mycorhiziens et les microorganismes permettent à la vigne de dépenser moins d'énergie à se nourrir et ainsi de mieux résister aux agresseurs. Au château Guiraud, l'environnement des parcelles joue également un rôle important : l'allée du château n'est plus tondue qu'une fois par an (après dispersion des graines) et l'on trouve quatre espèces d'orchidées et des ombellifères, renoncules... On a aussi planté 10 km de haies d'espèces locales qui servent d'abris (persistants, marcescents) ou à nourrir précocement au printemps (lauriers tins, châtaigniers) les auxiliaires (insectes, oiseaux...). Les haies ou murs de pierres sèches garnis de lierre entourent des parcelles de 100 pieds de vigne. On a déterminé 635 espèces d'insectes qui migrent des haies vers la vigne. Au bout de quatre ans, il n'y avait plus de problème de ver de la grappe (chenille de papillons Eudémis ou Cochylys).

Comment lutez-vous contre la flavescence dorée (1) ?

- ◆ Pour D.T., la prophylaxie consiste à traiter l'inoculum (un phytoplasme) et le vecteur (cicadelle) : le vecteur est traité par insecticide, mais on est en échec pour l'inoculum par manque de diagnostic suffisamment précoce et parce que les plants de pépinières sont contaminés. Il suffirait de traiter les plants par l'eau chaude qui tue le phytoplasme.
- ◆ Pour X.P., cette maladie (de rang 1 et de quarantaine) oblige légalement à traiter trois fois (au Pyrèthre en bio) sauf à mettre en place un Groupement de défense contre les organismes nuisibles (GDON du Sauternais) qui consiste à repérer les pieds malades et à piéger les insectes. En trois ans, la maladie a diminué de 80 % et les insecticides employés de 70 %. La commune de Sauternes est actuellement hors du périmètre de lutte obligatoire. On a mis au point en bio une surveillance de l'éclosion des larves au printemps et un traitement précoce de la parcelle au pyrèthre naturel, mais l'arrachage est obligatoire si plus de 20 % de la parcelle sont atteints. Il faut ensuite mettre en place des plants sains, traités à l'eau chaude. La surveillance s'étend actuellement sur 7500 ha. Les murs de pierres sèches protègent bien de la contamination.
- ◆ A château Climens, il n'y pas actuellement de flavescence dorée mais ils traitent, comme c'est obligatoire, au pyrèthre (autorisé en bio).

Qu'en est-il du court-noué (2) ?

- ◆ Pour X.P., il faut mettre en jachère pendant sept ans après arrachage et semer de la luzerne qui est décompactante et fait chuter la population de nématodes de 50 % par an.

Utilisez-vous des levures exogènes en vinification ?

- ◆ A part X.P. à qui il est arrivé d'en ajouter de manière exceptionnelle, les trois viticulteurs disent faire avec les levures naturellement présentes dans le moût.

Qu'est-ce qui caractérise la biodynamie par rapport au bio ?

- ◆ D.T. : La biodynamie ne se substitue pas au programme de traitement de la vigne ; la vigne européenne (*Vitis vinifera*) n'a pas l'équipement génétique pour faire face à un parasite venant d'un autre biotope. L'agrobiologie actuelle, basée sur le cuivre, n'est pas durable car le Cu n'est pas inépuisable, il va falloir trouver d'autres traitements. Des recherches sont en cours : à base d'extraits végétaux, d'eau ozonée, d'extraits d'algues...
- ◆ Pour Fr.N., le bio ne semble pas suffisant en cas de problème, du fait que l'on raisonne comme en conventionnel : on cherche la solution (ex : cuivre et soufre) au problème lorsqu'il survient. Fr.N. compare la biodynamie à l'homéopathie dans le domaine de la santé. Il cherche à éviter l'infestation (sur la base des travaux de F. Chaboussou) en intervenant préventivement (comme en bio). Il utilise aussi des tisanes de plantes (prêles et autres) de février à octobre, afin d'aider la plante à mieux résister. Ils ont eu peu d'attaques de mildiou en 2016. Il pratique aussi l'enherbement naturel et le sol est travaillé mécaniquement sous le pied.

Votre pratique vous apporte-t-elle toutes satisfactions du point de vue économique ?

- ◆ Pour D.T., cela revient plus cher (20 % de plus). Le travail est plus important.
- ◆ X.P. a moins de problèmes en bio qu'avant ; pour lui, c'est une agriculture de "feignant", beaucoup plus simple, plus régulière et la production augmente contrairement à ce que disent certains. Pas besoin d'emplois supplémentaires car il n'était pas en agriculture intensive avant.
- ◆ Pour Fr.N., il n'y a pas de surcoût important mais un transfert de charges : certains travaux du sol sont devenus inutiles. Les rendements sont aussi bons et la proportion de grands vins est plus importante.

Conclusion : en biodynamie ou non, tous insistent sur la nécessité d'appréhender les problèmes de manière globale et d'abord de restaurer la vie des sols afin que la vigne puisse mieux résister aux agresseurs. ■

(1) La flavescence dorée est une maladie à phytoplasme transmise par un insecte, une cicadelle exotique devenue dynamique.

(2) Maladie à virus transmise par des vers de la famille des nématodes.

La permaculture

Claude BONNET,
SEPANSO Gironde

Un mode de vie naturel

La permaculture est une méthode, ou plutôt un mode d'action, qui prend en considération la biodiversité de chaque écosystème et les relations des écosystèmes entre eux. Elle a été créée dans les années 1970 par deux Australiens, Bill Mollison et David Holmgren⁽¹⁾, et s'inspirait d'un livre du Japonais Masanobu Fukuoka⁽²⁾ qui décrivait une méthode de culture naturelle du riz et de l'orge.

Le terme permaculture signifiait à l'origine "agriculture permanente" mais a été rapidement étendu à "culture de la permanence" pour prendre en compte les aspects sociaux. L'objectif est ainsi devenu plus généraliste, consistant à créer des habitats humains plus autonomes, durables et résilients et donc une société moins dépendante des systèmes industriels et de production et de distribution. A partir des années 1990, la permaculture originelle permettant à l'homme de retirer de son environnement ce qui lui est nécessaire (nourriture, énergie, logement) s'est transformée progressivement en ce que l'on a appelé "permaculture de design" prenant en compte les connexions des écosystèmes pour en dériver des principes d'efficacité énergétique (transport, énergie, agriculture). Il s'agit d'apprécier l'efficacité et la productivité des écosystèmes naturels par une observation minutieuse pour en dériver des principes directeurs universels applicables par tous. Mais un tel mode d'action doit s'appuyer sur une éthique qui peut se résumer comme suit :

- prendre soin de la Nature (les sols, les forêts, l'eau et l'air),
- prendre soin de l'Humain (soi-même, la communauté et les générations futures),
- créer l'abondance et redistribuer le surplus.

Si la permaculture est devenue en quelque sorte une philosophie de vie, c'est l'agriculture qui en a été le premier objet et ce, avec des expériences depuis le début du XX^{ème} siècle. Compte tenu de la très grande variété des territoires et des climats, il existe une grande diversité d'approches différentes de cette agriculture, mais ce qui les unit, **c'est la recherche de la soutenabilité énergétique** (éviter un tra-

vail inutile, transformer un déchet en ressource, valoriser les services rendus par les écosystèmes, réduire les consommations et les déplacements). De ce fait, les praticiens n'utilisent pas d'intrants chimiques et n'utilisent pas le labour pour éviter de détruire la pédofaune. Il a d'ailleurs été montré qu'un écosystème naturel mature (forêt tempérée caduque) est presque deux fois plus productif que n'importe quel système humain de production de nourriture⁽³⁾.

Un des meilleurs modèles d'écosystème naturel est celui de la forêt avec ses sept strates allant de la canopée à la mycosphère en passant par les arbres, arbustes, herbes, plantes de couverture, rhizosphère, lianes et vignes et certains pratiquants tentent de reproduire le système avec des plantes utiles. Une telle pratique est particulièrement bien adaptée au milieu tropical. L'exemple de la forêt montre qu'il faut favoriser la diversité et donc la polyculture en recherchant les meilleures associations culturelles contrairement à la pratique de l'agriculture intensive tournée vers la monoculture. On

a pu montrer, par exemple la bonne synergie entre poireau et fraisier, pomme de terre et ail, navet et laitue... Ces associations favorisent la fertilisation, la protection contre les insectes, l'utilisation optimale de l'espace qui peut être améliorée par la création de "bordures" entre écosystèmes qui favorisent la biodiversité. Si on y adjoint quelques animaux tels que poules, canards, oies, qui non seulement fournissent des produits (œufs, viande) mais également mangent des nourritures non comestibles pour les humains (limaces, insectes, herbes) et fertilisent la terre avec leurs excréments, on construit un système pratiquement autosuffisant.

Photo : Françoise COULOUDOU





En France, le meilleur exemple de réussite de ce mode de vie est la ferme du Bec Helloin dans l'Eure créée en 2004 par Perrine et Charles Hervé-Guyer⁽⁴⁾. Sur un domaine de 20 ha comprenant des arbres, des haies, un ruisseau, des mares, des pâtures, ils ont créé un espace maraîcher biologique de 1000 m². Le facteur clé de cette réussite est une culture sur une petite surface avec un maximum de soin, sans perte d'espace ni de temps, avec quelques principes de base : pas de produits phytosanitaires, pas d'engrais de synthèse, peu de mécanisation (uniquement manuelle), plusieurs types de buttes et plates-bandes cultivables toute l'année, une grande diversité de produits, l'association d'espèces, l'optimisation de la circulation et des outils, la commercialisation en circuit court. Sur cette surface limitée, 76 types de cultures sont réalisés dont 69 types de légumes et légumes fruits, et sur l'ensemble du domaine on dénombre 800 variétés de légumes et fruits. Dans une étude menée de 2011 à 2015, l'INRA a démontré la viabilité économique de ce concept et, depuis 2010, des visites, une école, un réseau de fermes modèles ont été organisés et mis en place⁽⁵⁾.

L'agroécologie prônée et pratiquée en Ardèche par Pierre Rabhi⁽⁶⁾ depuis le début des années 1980 est également une philosophie très proche de la permaculture car basée sur le respect du vivant et le soin porté aux relations humaines. A travers l'association Terre et Humanisme qu'il a créée, Pierre Rabhi a montré, non seulement en France, mais également dans plusieurs pays d'Afrique et d'Amérique du Sud, qu'une culture biologique était possible même sur des terres difficiles et sous des climats arides. Comme la ferme du Bec Helloin, le Mas de Beaulieu en Ardèche est devenu, en même temps qu'un centre de production de légumes et fruits, un centre expérimental et pédagogique⁽⁷⁾.

Ces deux exemples ont probablement joué un rôle majeur dans l'expansion de l'agriculture biologique qui serait en croissance de 5 % en 2016 par rapport à 2015 ce qui montre une prise de conscience non seulement des agriculteurs mais également des consommateurs de plus en plus nombreux à acheter des produits bio et à utiliser des circuits courts. L'espoir d'une disparition des pesticides et d'un changement de société est-il permis ? ■

(1) *Permaculture one - 1978 - Bill Mollison et David Holmgren*

(2) *La révolution d'un seul brin de paille - 1975 (traduit en Anglais en 1978) - Masanobu Fukuoka*

(3) *Communities and ecosystems - 1975 - Robert Harding Whittaker*

(4) *Permaculture : guérir la terre, nourrir les hommes - 2014 - Perrine et Charles Hervé-Guyer*

(5) www.fermedubec.com

(6) *Vers la sobriété heureuse - 2010 - Pierre Rabhi*

(7) www.terre-humanisme.org

ENTRETIENS

... avec Dominique Bimboire et

D'un point de vue général, que vous inspire l'alternative aux pesticides ?

Les apiculteurs sont les premières victimes des épandages de pesticides et notamment des néonicotinoïdes. Il est grand temps d'utiliser d'autres pratiques. En priorité, il s'agit de renouer avec les pratiques ancestrales en adaptant la culture aux caractéristiques du sol.

Notre région très viticole utilise une énorme quantité de pesticides. Comment y remédier ?

Les viticulteurs vont être amenés à produire du vin bio sous la pression des consommateurs français mais surtout étrangers. Ils n'auront pas le choix dans les années à venir. Déjà, le nombre de domaines en bio augmente d'année en année. Pour obtenir un bon terroir, il est indispensable de ne pas faire de labour et de laisser les rangs enherbés pour préserver le sol.

Que pensez-vous des alternatives aux pesticides dans le cas des cultures céréalières et maraîchères ?

La productivité à bas prix, tel fut l'objectif à court terme assigné aux producteurs de céréales de la décennie 1960-1970. C'était le "club des 100 quintaux". Mais, maintenant, les rendements baissent car les sols sont épuisés à cause des pesticides et des labours profonds. L'humus remonté à la surface se détruit et ne nourrit pas la plante. Dans un sol, racines, champignons (mycorhizes), bactéries, tous les végétaux

... avec Isabelle et Sylvain, je

Le projet prévoit l'installation en location de trois agriculteurs sur 8 ha. Aujourd'hui, deux seulement sont installés depuis janvier 2016. Auparavant, ils ont obtenu un BPRA (Brevet professionnel de responsabilité agricole), un suivi de trois mois par l'AGAP (Association Girondine pour le maintien de l'Agriculture Paysanne), une rencontre avec le collectif Biogerm (semences paysannes) et une formation juridique. Avant de préparer leurs cultures, ils se sont entraînés afin de clôturer leur exploitation pour réduire les pertes dues aux chevreuils et aux sangliers. Le regroupement leur permet d'avoir des ressources en commun : un puits avec une motopompe, des abris, de la paille, etc. Ils n'éprouvent pas le besoin d'avoir un tracteur et ont préféré acheter les matériaux par eux-mêmes. Ayant un peu plus de quarante ans, ils n'ont eu aucune subvention à l'installation, excepté 2500 euros de crédits d'impôts. Les deux maraîchers sont en gestion indépendante. Ils habitent malheureusement à une cinquantaine de km de leur exploitation.

Le premier maraîcher cultive des légumes sur 1200 m², dont

Dominique Orgeron, apiculteurs

communiquent et s'échangent des molécules. L'erreur originelle fut la séparation entre la culture et l'élevage (abandon du bocage, des haies, des prairies naturelles et de la fumure organique par les déjections animales). La taille limitée des élevages en plein air limitait le risque de grandes épidémies et les abattages massifs et répétés du cheptel que nous connaissons aujourd'hui (canards, vaches folles). Il est nécessaire de refaire une place aux anciennes variétés paysannes, fusse au prix d'une perte immédiate de productivité.

Les semences ont-elles un rôle à jouer ?

Les semences hybrides, utilisées le plus souvent, présentent une forte homogénéité génétique, ce qui les rend inaptes à s'adapter au climat et aux risques phytosanitaires. En plus, ces semences dégénèrent l'année suivante, ce qui oblige le cultivateur à en acheter de nouvelles chaque année. L'industrie agro-alimentaire impose des semences standardisées qui ne fonctionnent bien qu'avec engrais et pesticides. L'objectif de cette industrie est d'obtenir la propriété globale des semences afin d'obliger le paysan à les acheter. Le Réseau Semences Paysannes est là pour apporter une alternative à cette marchandisation totalitaire des semences.

Deux auteurs ont bousculé notre manière de considérer l'agriculture : le japonais Fukuoka (La révolution d'un seul brin de paille, 1975) et Holmgren, père de la permaculture, qui souhaitait réintroduire l'agriculture dans notre mode de vie.

unes maraîchers bio à Cestas

une serre de 150 m² environ. L'installation s'est faite avec l'aide d'un maître de stage. La plupart de ses cultures sont réalisées sur sol vivant avec un paillage (foin) de plus de 10 cm d'épaisseur. Le foin entraîne une amélioration du pH qui passe de 5,5 à 6,5. En plus, il assure "le gîte et le couvert" à la microfaune et à la microflore. Sa première préoccupation est de ne pas détruire le sol et de favoriser son enrichissement en matière organique.

Le second maraîcher, qui a également profité d'un parrainage, utilise la même méthode du "maraîchage sur sol vivant" avec paillage (foin). Sa surface d'exploitation est de 700 m² dont une serre de 360 m². Comme le maraîcher précédent, il utilise une alternance des cultures et des associations de plantes pour résoudre certains problèmes sanitaires, par exemple l'inclusion de soucis entre les rangs de tomates pour prévenir les attaques de noctuelle. Au départ, il exploite sa surface en AMAP pour sécuriser sa trésorerie. Puis il envisage une extension ultérieure de la surface cultivée pour s'assurer un revenu suffisant.

Jean-Marie FROIDEFOND

LE GLYPHOSATE

Classé non cancérigène par la Commission européenne !

La décision de renouveler l'autorisation de vente de la molécule était soumise au classement de la molécule par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

Le 15 mars 2017, le Comité de l'évaluation des risques de l'ECHA a considéré que les preuves scientifiques disponibles ne permettaient pas de classer la substance active comme cancérigène, mutagène ou reprotoxique et a simplement maintenu le classement actuel du glyphosate : H318 (provoque de graves lésions des yeux) et H411 (toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme).

Or, le 16 mars, suite à un recours intenté contre Monsanto par plusieurs centaines de travailleurs agricoles californiens atteints de lymphomes, la justice fédérale des Etats-Unis a déclassifié plus de 250 pages de correspondance interne de la firme agrochimique. Ces documents révèlent que, dès 1999, la firme s'inquiétait sérieusement du caractère potentiellement mutagène du glyphosate, molécule active du Roundup et la plus utilisée au monde. Une étude avait été commandée à J. Parry (scientifique du Pays de Galles, aujourd'hui décédé) qui avait fait valoir de sérieuses inquiétudes et suggérait des études complémentaires, qui n'ont jamais été faites. Les archives déclassées montrent en outre que Monsanto a bénéficié de connivences au sein de l'Agence de protection de l'environnement américaine. De plus, en 2001, les documents déclassifiés, signés des scientifiques de la firme, font état de six mécanismes par lesquels "les surfactants sont capables d'augmenter l'absorption du glyphosate par la peau".

Monsanto continue de nier et conteste les conclusions de l'Organisation mondiale de la santé qui qualifie le glyphosate de mutagène et cancérigène pour l'homme.

Le 8 février 2017, une quarantaine d'ONG européennes a lancé une Initiative Citoyenne Européenne (ICE) visant à interpeller fermement la Commission européenne pour obtenir l'interdiction des herbicides à base de glyphosate. Il faut inciter l'Union européenne (UE) à fixer des objectifs européens contraignants de réduction de l'usage des pesticides et faire en sorte que l'évaluation scientifique des pesticides, aux fins d'une approbation par les autorités de régulation de l'UE, s'appuie sur des études indépendantes et non sur celles de l'industrie des pesticides.

Il faut un million de signatures d'ici février 2018 pour que ce soit pris en considération. L'initiative citoyenne européenne est accessible notamment sur le site :

<https://stopglyphosate.org/fr>

Pour enfin réduire l'usage des pesticides, signez la pétition !

CG

Colette GOUANELLE,
Fédération SEPANSO

La protection des sols

Une nécessité absolue

Avec la nécessité de produire de plus en plus pour alimenter les trois milliards d'humains supplémentaires attendus d'ici une cinquantaine d'années, la dégradation des sols constitue un problème majeur. Les 5 et 6 décembre 2016 (à l'occasion de la Journée mondiale des sols), l'INRA⁽¹⁾, l'INERIS⁽²⁾ et l'Association française pour l'étude du sol (AFES) ont organisé la **2^{ème} Conférence internationale sur la sécurité mondiale des sols, à Paris**. On y a discuté de la possibilité d'allier rentabilité économique et protection des sols et de l'initiative "4 pour 1000" annoncée par le Ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll (qui concerne l'augmentation des stocks de carbone des sols de 4 pour 1000 par an). Les sols sont à la fois le support et le produit du vivant et sont au centre des principaux enjeux mondiaux pour la sécurité alimentaire et le climat.

MULTIFONCTIONNALITÉ DES SOLS

Au-delà de la sécurité alimentaire, fonction qui vient immédiatement à l'esprit, les sols remplissent de nombreuses fonctions essentielles à la vie :

- Ils participent aux cycles de l'azote, du phosphore et du potassium sans quoi il n'y aurait plus de vie à la surface de la terre.
- Ils constituent un réservoir essentiel pour le stockage de carbone.
- Ils participent à la production d'énergie renouvelable (énergie de biomasse).
- Ils jouent un rôle de filtre pour l'obtention de l'eau potable et de tampon pour la régulation des inondations.
- Ils sont à eux seuls un véritable écosystème avec une biodiversité importante et de nombreuses interactions.

Extrait de la BD réalisée par Marion JOUFFROY (www.lappeldusol.fr)



En résumé, le sol constitue un élément essentiel pour atteindre les objectifs de "développement durable" mais ce patrimoine est fragile. Il convient donc de le préserver de manière pérenne.

Autant la dégradation d'un sol peut être très rapide, à l'échelle de quelques années ou quelques décennies, autant lui faut-il plusieurs centaines voire plusieurs milliers d'années pour se former ou se régénérer.

IMPACT DES ACTIVITÉS HUMAINES

Au cours du siècle dernier, les sols ont été particulièrement affectés par les activités humaines. Outre l'artificialisation du territoire sous l'effet du développement des infrastructures et de l'urbanisation, l'agriculture intensive, qui les considère surtout comme supports inertes, est la cause majeure de leur dégradation :

- Les pesticides ont tendance à éliminer toute la flore et la faune dans le sol et dans l'air atmosphérique, sans compter les risques pour la santé.
- Les engrais et labours profonds tassent et modifient la structure des sols, les rendant impropres à la vie souterraine, tout en émettant des gaz à effet de serre au lieu de stocker du carbone dans la matière organique. Le tassement et la mise à nu des sols une partie de l'année favorisent l'érosion par ruissellement et l'entraînement de la terre arable. 100 millions d'ha, soit 16 % du territoire européen, sont touchés par l'érosion et presque la moitié des sols européens ne contiennent plus que de faibles quantités de matière organique.
- Du point de vue du climat, l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE) estime qu'une perte de 0,1 % des capacités de stockage du carbone dans les sols européens revient à multiplier par deux le nombre de voitures en Europe.

La dégradation des sols coûte actuellement 38 milliards d'euros par an aux Etats membres selon le Bureau européen de l'environnement (EEB) et s'accroît toujours de manière inquiétante : "érosion, imperméabilisation des sols, diminution des teneurs en matières organiques, phénomène de tassement du sol, salinisation, inondations, glissements de terrain" avec des impacts négatifs sur la santé, la sécurité alimentaire, l'environnement.

UNE MEILLEURE PRÉSERVATION DES SOLS EST NÉCESSAIRE

Le meilleur moyen de préserver les sols est, d'une part d'éviter de bétonner, d'autre part de changer de pratiques au profit d'une agriculture de conservation (biologique, paysanne, permaculture...) et de préserver les espaces de biodiversité tels que les forêts naturelles et les haies.

En France, la "Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages", publiée au Journal officiel le 9 août 2016, reconnaît le rôle des sols dans la définition du patrimoine commun de la Nation. Mais il n'existe actuellement aucun texte législatif consacré à leur protection, seules quelques réglementations sur l'eau, l'air, les engrais et produits phytosanitaires y font allusion. ■



La préservation des sols
est l'affaire de tous

**SIGNEZ LA PETITION
PEOPLE4SOIL**

Après l'échec du projet de **Directive cadre européenne sur les sols** (bloqué par l'Allemagne, l'Autriche, le Royaume-Uni et la France et retiré en mai 2014 par la Commission européenne), un réseau d'ONG européennes, d'instituts de recherche, d'associations d'agriculteurs et de groupes environnementaux a décidé de lancer une pétition citoyenne afin d'inciter la Commission à légiférer et "à développer un cadre spécifique juridiquement contraignant couvrant les principales menaces qui pèsent sur les sols". Cette initiative citoyenne européenne "People4Soil" est la possibilité pour un million de citoyens européens de saisir la Commission européenne afin qu'elle propose un texte pour que les sols soient enfin protégés.

Tous les citoyens en âge de voter peuvent le faire jusqu'au 11 septembre 2017, sur le site officiel www.people4soil.eu et sur les sites des organisations membres (350 organisations européennes dont 31 françaises telles que FNE).

**C'est très important ! Votez et faites
voter les membres de votre entourage.**

CG

LES VERS DE TERRE, TRAVAILLEURS INFATIGABLES DU SOL

La biomasse animale terrestre la plus importante est constituée par les vers de terre qui représentent 70 % de la biomasse terrestre, à raison de 1 t/ha en moyenne (4 fois plus en prairies normandes), soit 1 à 4 millions d'individus/ha. De ce fait, le stockage de carbone dans le sol est amélioré par la présence des vers de terre.

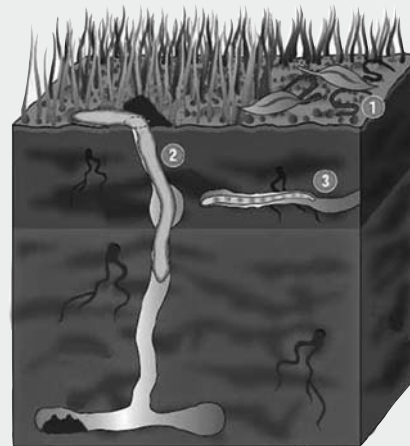
On en connaît environ 150 espèces en France, réparties en trois catégories en fonction de leur habitat et de leurs fonctions :

- 1 Les vers épigés (1 à 5 cm) vivent en surface et se nourrissent de la matière organique en décomposition (fumier, compost, litière, bouses...). Ils participent au fractionnement de la matière organique.
- 2 Les vers anéciques (10 à 110 cm) viennent chercher leur nourriture à la surface du sol et la distribuent en profondeur en creusant des galeries verticales. Pour ce faire ils ingèrent la terre et la rejettent en surface sous forme de turricules.
- 3 Les vers endogés (1 à 20 cm) vivent dans de profondes galeries horizontales en se nourrissant de terre mélangée à des fragments de matière organique (racines, humus brut). Ils créent une structure grumeleuse du sol.

En moyenne, pour un hectare de sol non dégradé, 300 à 600 tonnes par an de terre passent par le tube digestif des vers de terre. Les vers de terre améliorent la structure du sol, la circulation de l'eau (limitant ainsi le ruissellement et l'érosion), l'aération et la circulation des gaz (O₂, CO₂...). Les racines peuvent également s'accroître plus facilement pour une meilleure nutrition des plantes.

Les vers de terre jouent un rôle considérable dans la décomposition de la matière organique et l'enrichissement des sols en ingérant et digérant les fragments de tissus organiques et en les brassant avec les particules minérales. Ceci a pour effet de modifier la diversité et la répartition des microorganismes et de stimuler leur activité, au bénéfice de l'absorption des éléments nutritifs par les racines et de la croissance des végétaux.

Mais la présence et l'activité des vers de terre est sous l'influence des pratiques culturales : la fertilisation organique est favorable à toutes les catégories de vers de terre, tandis que les traitements phytosanitaires leur sont défavorables.



Pour en savoir plus

www.dailymotion.com/video/x3ygvf5_sols-et-biodiversite-enjeux-et-actions-possibles-pour-les-collectivites-gilles-le-cuir-natureparif_lifestyle

<https://ecobiosoil.univ-rennes1.fr>

(1) Institut national de recherche agronomique, premier institut du genre en Europe

(2) Institut national de l'environnement industriel et des risques, expert scientifique national sur la pollution industrielle des sols

Texte et photo :
Georges CINGAL,
Président de la
SEPANSO Landes

La SEPANSO Landes contre le dragage du lac marin d'Hossegor

La SEPANSO Landes a adressé un recours de plein contentieux au Tribunal administratif de Pau, demandant l'annulation de l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2016 portant autorisation et déclarant d'intérêt général la restauration du trait de côte et la restauration de la biodiversité du lac marin d'Hossegor. Notre démarche, qui a pu surprendre certains de nos concitoyens, mérite d'être exposée.

Pour bien comprendre la situation, il faut avoir à l'esprit que les échanges entre l'océan et le lac sont déséquilibrés : il y a un seuil entre les deux, mais les entrées de sables sont plus importantes que les sorties. Un dragage, qui avait été réalisé en 1992, avait eu de sérieux impacts négatifs : les rejets au large avaient perturbé le littoral proche, des enrochements s'étaient effondrés, des espèces avaient été touchées... Si nous étions méfiants, nous étions prêts à faire confiance aux élus à condition d'avoir accès aux données et d'avoir des réponses à toutes nos questions. Nous avons aussi décidé d'échanger avec les autres associations de protection de la nature afin de nous assurer qu'aucun détail du dossier ne serait négligé.

Les premières réunions de concertation ont eu lieu en 2015 et nous avons immédiatement compris que notre méfiance était totalement justifiée puisque les communicants étaient en action : le lancement du "comité participatif" faisait référence au "Grenelle du lac". Selon la mauvaise habitude landaise, il s'agissait ni plus ni moins de valider le projet, en concédant que celui-ci pouvait être amélioré. La définition du maire d'Hossegor, qui laisse songeur ("on n'est pas là pour discuter du projet SIVOM/IDRA mais pour en examiner les modalités d'exécution"), a provoqué la sortie du représentant de

NouTous. Pour avoir accès aux documents, il a fallu souvent passer par la case CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs). Dès le 28 août 2015, la SEPANSO mettait en garde les élus sur les insuffisances du dossier : non prise en compte des pollutions chimiques, objectifs contradictoires, risques, non prise en compte de conventions internationales (position : 5 pages avec les références d'études d'IFREMER, de Biotopie et de Rivages Pro Tech⁽¹⁾)...



L'enquête publique unique (ce dernier adjectif pouvant être compris ironiquement !), préalable à l'autorisation unique requise au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement (eau et milieux aquatiques) et visant à déclarer d'intérêt général la restauration du trait de côte et la restauration de la biodiversité du lac marin d'Hossegor, donna lieu à un courrier signé le 28 avril 2016 par la SEPANSO, NouTous, Les Amis de la Terre et la Société des Propriétaires à

Soorts-Hossegor (7 pages + 2 pièces jointes). Il était rappelé que le Préfet des Landes avait pris des arrêtés pour interdire la commercialisation des huîtres en raison de la pollution, que l'IFREMER avait produit des données plus inquiétantes que celles produites par l'IDRA et utilisées pour le dossier. Les associations demandaient des prélèvements en profondeur pour de nouvelles analyses.

Le 23 mai 2016, la SEPANSO adressait une bordée d'observations (18

pages) : *"L'intitulé retenu par l'organisateur de l'enquête et le maître d'ouvrage semble avoir été choisi pour dissimuler au public la nature réelle des travaux entrepris aux fins de 'fabriquer' son consentement..."* En fait de restauration de la biodiversité, le projet allait porter atteinte aux populations d'hippocampes, de syngnathes, de laridés, d'herbiers de zostère marine... *"Quant à la*

prétendue restauration du trait de côte, elle constitue davantage un habillage juridique d'une demande de subvention qu'un projet sérieux s'agissant de travaux qui ne semblent pas réunir les conditions d'éligibilité requises des financements prioritaires de l'Etat." Et des apports de matériaux plus ou moins pollués ne sont pas forcément du goût des baigneurs (nota bene : on espérait que les surfeurs locaux abonderaient dans notre sens mais ils sont logés par la commune...). En ce qui concerne le

contenu du dossier, nous avons dénoncé des insuffisances, des omissions et même des lacunes, que ce soit pour l'environnement ou la santé publique.

Nous avons dénoncé le non-respect du SDAGE Adour-Garonne (dispositions D27 - *“Préserver les milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux”* et D44 - *“Préserver les espèces des milieux aquatiques et humides remarquables menacées de disparition du bassin”* du schéma).

Notre opposition au projet s'appuie sur la Charte constitutionnelle de l'environnement (articles 3 et 5). Nous dénonçons également :

- la méconnaissance de l'article L.214-1 du code de l'environnement (rubrique 4.1.3.0),
- la méconnaissance des articles L.2122-1 à L.2123-3 du code général de la propriété des personnes publiques,
- l'absence de justification de la contribution du projet à la réalisation des objectifs visés à l'article L.211-1 ainsi que des objectifs de qualité des eaux prévus par l'article D.211-10 du code de l'environnement en ce qui concerne la préservation de l'environnement et la santé humaine,
- l'absence de prise en compte des objectifs de la directive cadre sur l'eau (DCE) faute de réaliser un diagnostic complet de l'état initial et des causes de la dégradation de la masse d'eau et des sédiments par les HAP⁽²⁾ et le TBT⁽³⁾,
- la non-compatibilité du projet avec les orientations et objectifs du SDAGE.

Dans ces conditions, la SEPANSO concluait qu'il n'y avait pas lieu de déclarer l'intérêt général du projet soumis à enquête au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement, car *“le projet ne réunit pas les trois conditions cumulatives nécessaires à la délivrance de*

deux autorisations dérogatoires de destruction d'espèces protégées et d'habitats d'espèces (mouettes mélanocéphales, herbiers à zostères marines).”

Le 27 mai 2016, la SEPANSO revenait à la charge (2 pages) en ce qui concerne les anomalies et omissions manifestes de l'état initial touchant les superficies et cubatures de sables vaseux et en ce qui concerne les caractéristiques et propriétés d'un agglomérat sédimentaire compacté par une proportion variable de vase.

Beaucoup d'efforts inutiles à cette époque car le commissaire enquêteur ne s'est pas vraiment intéressé à nos écrits et a émis un avis favorable (au moins, pour le dragage du port de Bayonne, la commissaire enquêtrice avait assorti son avis de huit réserves et de sept recommandations). La SEPANSO a d'ailleurs écrit à son sujet au Président du Tribunal administratif.

Les membres du CODERST n'ayant pas été davantage convaincus par les associations, sans attendre la signature de l'arrêté préfectoral, la SEPANSO a informé le Secrétaire général de la Commission de l'Union européenne puisque la réalisation du projet repose sur une contribution financière de l'Union européenne. L'information a été bien accueillie et sera traitée comme plainte.

Le 23 janvier 2017, la SEPANSO a adressé au Tribunal administratif de Pau un recours de plein contentieux (26 pages + 6 pièces jointes) : *“demande d'annulation et de réformation dirigée contre l'arrêté n° 40/2015/00358 du 6 décembre 2016 portant autorisation unique au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement et déclarant d'intérêt général la restauration du trait de côte et la restauration de la biodiversité du lac marin d'Hossegor au titre de l'article L.211-7 du même code”*. ■

(1) Tous les documents mentionnés dans cet article sont en ligne sur www.sepanso40.fr

(2) HAP ou hydrocarbures aromatiques polycycliques : ils proviennent essentiellement de la combustion des carburants automobiles, domestiques, industriels ou des incinérateurs.

(3) TBT ou Tributylétains : groupe de composés chimiques qui sont de puissants biocides toxiques pour les végétaux et d'autres organismes ; ils sont utilisés comme pesticides et dans les antifouling pour bateaux.

A DÉCOUVRIR

EN DORDOGNE

Un sentier botanique des orchidées sauvages

Depuis une dizaine d'années, Serge Fagette, naturaliste à la SEPANSO Dordogne, balise un sentier botanique des orchidées sauvages dont le départ se situe à l'extrémité du pont de Lalinde, côté Saint-Front.



Photo : Daniel LOISY

Sur deux kilomètres, on peut découvrir huit à dix espèces, ce qui est important pour un simple coteau calcaire. La meilleure période pour les observations se situe de mi-avril à fin juin.

Convaincre riverains et faucheurs de retarder la tonte à cette période reste une difficulté importante. Afin de sensibiliser la population, un panneauutage a été installé, le sentier est balisé et les stations signalées.

L'occasion d'une promenade avec de belles observations.



Photo : Eric LECARROUBIER

▲ Neottie nid d'oiseau

BEYNAC

La ZAD déménage...

mais le combat continue sous d'autres formes

C'est d'autant plus inconséquent que l'UNESCO a inscrit le bassin de la Dordogne au réseau mondial des réserves de biosphère en 2012, avec une surface de 23.870 km², soit la plus grande de France.

La SEPANSO Dordogne condamne le projet actuel, inutile et ruineux, avec ses deux ponts qui défigurerait cette magnifique vallée de la Dordogne et son patrimoine naturel et architectural.

Ne parvenant pas à se faire entendre, de nombreux opposants unis dans le collectif "Sauvegarde de la Vallée Dordogne" se sont relayés pendant 54

jours, dans le froid, le vent et la pluie de la zone à défendre de Castelnaud.

La justice ayant tranché, les "zadistes" du collectif, pacifiques, légalistes et gentils, ont décidé de se retirer de la "Zone A Défendre" après une soirée festive, le vendredi 7 avril 2017, avec tous ceux qui sont venus les soutenir. La lutte n'est pas terminée pour autant :

- Les opposants sont allés devant le centre culturel de Sarlat pour informer, avec tracts et banderoles, les participants à la Conférence internationale sur la biodiversité qui se tenait à Sarlat. Les participants à cette conférence internationale ont eu à débattre sur l'opportunité et le respect du label UNESCO accordé pour les réserves de biosphère, et plus particulièrement

celle de la vallée de la Dordogne, en tenant compte de ce projet destructeur.

- Avec l'occupation d'une ZAD, le débat d'idées a enfin pu s'engager et amener les élus et sympathisants de tous bords politiques à se poser des questions sur l'utilité ou non du projet et sur les retombées néfastes sur le cadre et la qualité de vie des Périgourdins.

- La justice aura à juger en toute impartialité sur tout ce qui entoure ce projet et notamment la régularité des travaux, qu'il s'agisse des demandes ou des autorisations.

La pétition sur Internet a redémarré de plus belle et a eu un écho extraordinaire, au-delà de nos espérances : <http://petition-vallee-dordogne.fr>

D'autres actions suivront ■

La SEPANSO Aquitaine, lors de son Conseil d'administration du 24 mars 2017

- ◆ Réaffirme son soutien à la SEPANSO Dordogne et à ses adhérents pour la défense de l'intégrité écologique et paysagère du site de Beynac ;
- ◆ Considère le projet d'aménagement routier du site de Beynac incompatible avec le classement en 2012 par l'UNESCO de la vallée de la Dordogne comme Réserve de Biosphère ;
- ◆ Constate que les adhérents de la SEPANSO Dordogne s'engagent spontanément dans l'intérêt général pour la qualité environnementale et paysagère, et jouent le rôle de lanceur d'alerte indispensable au débat public et à l'expression citoyenne ;
- ◆ Souligne, si le site est préservé, que les générations futures pourront s'enorgueillir de l'action de la SEPANSO Dordogne pour leur avoir légué un site naturel non dégradé ;
- ◆ Déploie les tensions actuelles et leurs conséquences, alors que la gestion de l'environnement doit faire l'objet d'une gestion concertée et participative, surtout dans une "Réserve de Biosphère" ;
- ◆ Appelle à reconsidérer les réponses à apporter à la circulation en vallée de la Dordogne d'une manière globale, diversifiée et avec du recul, pour concilier préservation du patrimoine et activités économiques, comme le prévoit une "Réserve de Biosphère" ;
- ◆ Demande que des solutions alternatives soient étudiées sereinement, dans la finalité de préserver pour tous et pour l'avenir le site naturel exceptionnel de Beynac.

Réserve naturelle du Banc d'Arguin

Retour sur le Festival de l'Oie bernache

Dimitri DELORME,
Garde animateur
RNN du Banc d'Arguin

Photo RNN Arguin

En 2016, du 19 au 27 novembre, s'est tenue la troisième édition du Festival de l'Oie Bernache sur neuf communes qui jouxtent le Bassin d'Arcachon.

A l'origine du festival, il y avait trois structures, la Ligue pour la Protection des Oiseaux d'Aquitaine, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne et la SEPANSO, qui pensaient qu'il fallait faire de la Bernache cravant un élément fort du patrimoine naturel du Bassin pour les raisons suivantes : cette petite oie maritime parcourt près de 6.000 km pour passer l'hiver dans le Bassin. Ses effectifs peuvent dépasser 50.000 individus, soit plus du quart du nombre total de bernaches cravants ⁽¹⁾ de l'aire de répartition biogéographique qui nous concerne ⁽²⁾. L'espèce n'est

pas menacée ⁽³⁾ mais reste à surveiller, du fait de sa forte dépendance en hivernage à une seule source de nourriture, la zostère ⁽⁴⁾. Elle est parfois accusée à tort de la détruire, alors que les causes réelles de sa régression ont été montrées dans un rapport scientifique récent ⁽⁵⁾. Tout était alors à construire pour les trois structures.

Après cette troisième édition, les trois structures organisatrices s'accordent à dire que le bilan est positif : durant neuf jours d'animation, une quinzaine d'activités mêlant nature et culture ont été proposées au public. 42 bénévoles

ont été mobilisés et 4.153 personnes ont été contactées, soit deux fois plus que pour la deuxième édition. Cette troisième édition fut une belle réussite, rendue possible grâce à l'ensemble des bénévoles, que la SEPANSO tient à remercier chaleureusement, avant de leur donner rendez-vous en 2018 pour continuer à écrire l'histoire du Festival de l'Oie Bernache. ■

Photo RNN Arguin

⁽¹⁾ La sous-espèce qui se reproduit en Sibérie (*Branta bernicla bernicla*), dite Bernache cravant à ventre sombre. Il existe deux autres sous-espèces : une qui se reproduit au Groenland et au Svalbard, dite à ventre pâle (*Branta bernicla hrota*), rare dans le Bassin mais hivernante dans le Nord de la France, et une qui se reproduit au Canada et en Alaska (*Branta bernicla nigricans*), dite du Pacifique, très rare dans le Bassin.

⁽²⁾ Le Paléarctique

⁽³⁾ Évaluée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) dans la catégorie "préoccupation mineure". L'Homme rentre également dans cette catégorie.

⁽⁴⁾ Plante aquatique qui forme des herbiers sous-marins. Il existe deux espèces dans le Bassin : *Zostera noltii* et *Zostera marina*. La seconde est protégée au niveau régional.

⁽⁵⁾ "Régression des herbiers de zostères dans le Bassin d'Arcachon : état des lieux et recherche des causes" (IFREMER, 2011)

Marie DEGEILH,
Chargée de mission
flore et entomofaune
RNN de l'étang de la Mazière

Réserve naturelle de l'étang de la Mazière

Etude des odonates

Située sur la plaine alluviale de la Moyenne Garonne, la Réserve Naturelle Nationale de l'étang de la Mazière, constituée autour d'un ancien bras du fleuve, présente une diversité de zones humides favorables aux Odonates : étang, anciennes gravières, mares, réseau de fossés, rivière de l'Ourbise, roselières, prairies humides...

Ce groupe d'insectes, comprenant les "libellules" et les "demoiselles", présente une phase larvaire aquatique puis, après métamorphose, l'adulte volant (ou imago) se nourrit et s'accouple de préférence à proximité des zones en eau. La sensibilité des Odonates aux conditions de leurs milieux de vie leur a valu le terme de "bioindicateur", puisque témoignant de l'état des milieux humides ou permettant la mesure d'efficacité des opérations de restauration écologique. C'est dans ce cadre qu'a débuté en 2008 l'étude des Odonates sur la RNN, complétée à partir de 2013 par un inventaire des exuvies (enveloppe chitineuse laissée par l'animal sur la berge au cours de la dernière métamorphose). Cette étude apporte une meilleure connaissance de la dynamique des populations et renseigne ainsi sur l'état écologique et l'évolution des zones humides de la RNN. Aujourd'hui, ce sont 36 espèces qui vivent et se reproduisent sur la RNN, et 10 espèces présentes plus ponctuellement.

La répartition des espèces d'Odonates dans la mosaïque des habitats de la RNN peut s'apprécier selon les exigences écologiques de chacune. Les mares temporaires abritent les espèces pionnières, comme l'Agrion nain (*Ischnura pumilio*), l'Orthétrum brun (*Orthetrum brunneum*), le Sympétrum strié (*Symptetrum striolatum*) et la Libellule déprimée (*Libellula depressa*), ainsi que les

espèces opportunistes et ubiquistes comme l'Agrion élégant (*Ischnura elegans*) et l'Anax empereur (*Anax imperator*).



Photo RNN Mazière

Cordulie métallique

Sur les anciennes gravières, l'Orthétrum réticulé (*Orthetrum cancellatum*), l'Orthétrum à stylets blancs (*Orthetrum albistylum*) et le Tritémis pourpré (*Trithemis annulata*) sont très abondants. Le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*) dont la découverte d'exuvies confirme la reproduction sur les anciennes gravières restaurées est plus difficile à observer. Il

est favorisé par des eaux de bonne qualité, oxygénées et claires.

Le cours d'eau de l'Ourbise (site Natura 2000) longe la réserve dans sa partie nord et abrite un cortège d'Odonates spécifique des eaux courantes avec les Caloptéryx (*Calopteryx virgo*, *Calopteryx haemorrhoidalis* et *Calopteryx xanthostoma*), le Pennipatte orangé (*Platycnemis acutipennis*) et le Gomphe vulgaire (*Gomphus vulgatissimus*).

Au cœur du marais, autour de l'étang, le long des fossés boisés, des espèces plus discrètes comme la Cordulie bronzée (*Cordulia aenea*), la Libellule à quatre taches (*Libellula quadrimaculata*), la Libellule fauve (*Libellula fulva*) et la Cordulie métallique (*Somatochlora metallica*) peuvent être observées.

D'autres espèces fréquentent la RNN de façon plus occasionnelle comme les Aeshnes (*Aeshna mixta*, *Aeshna cyanea*, *Aeshna affinis*), plus communes dans la partie landaise du département, et la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) se reproduisant sur la Garonne et le Lot.

La plupart des espèces d'Odonates sont identifiables avec des jumelles (courte distance de mise au point) et un peu de patience. Alors, avec le retour du printemps, n'hésitez pas à vous initier à cette pratique, bonnes observations à tous ! ■

Réserve naturelle de l'étang de Cousseau

Premier inventaire des Chauves-souris

Christelle CHARLAIX,
Garde technicienne
RNN de l'étang de Cousseau

Cet été 2016, la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau a organisé son premier inventaire des Chiroptères (Chauves-souris). Cette lacune, identifiée dans le plan de gestion, est en passe d'être comblée. Ce n'est pas que l'équipe de la réserve n'en avait jamais vues ou entendues sur Cousseau, bien au contraire, mais celles-ci demandent les compétences d'experts pour être identifiées. C'est pour cela que nous avons fait appel à Yohan Charbonnier et Amandine Theillout de la LPO Aquitaine pour recenser les espèces présentes sur les différents habitats de Cousseau.

Durant trois sessions estivales, ces chiroptérologues ont échantillonné la réserve pendant les trois premières heures suivant le coucher du soleil, moment privilégié de chasse des Chauves-souris. L'étude s'est concentrée sur les mois de juin et de juillet, lorsque les Chauves-souris se regroupent en colonies de parturition pour mettre bas et élever les jeunes. Les femelles allaitantes redoublent d'efforts pour se nourrir et sont donc très actives à cette période pour répondre à leurs grands besoins énergétiques.

Des boîtiers enregistreurs ont été déposés dans la réserve afin de capter les ultrasons émis par les Chauves-souris. Les fréquences, propres à chaque espèce, sont ensuite analysées à l'aide d'un logiciel qui permet de les identifier.

Au total, 58 heures d'écoute ont permis d'identifier 15 espèces de Chauves-Souris sur la réserve. La Gironde comptant 22 espèces, Cousseau accueille donc plus de 65 % des espèces départementales. Quatre de ces espèces (Grand Murin, Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe et Murin à oreilles échancrées) sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore, étant d'intérêt communautaire. La présence du Grand Rhinolophe est particulièrement intéres-

sante en ce que cette espèce est peu connue dans le Médoc. Aussi, la Barbastelle d'Europe, les Pipistrelles de Nathusius et pygmée, plutôt rares dans le département, sont bien présentes sur la réserve.

L'intérêt chiroptérologique de Cousseau ne réside pas seulement dans sa richesse spécifique mais aussi dans son riche assemblage communautaire. En effet, de par sa diversité en habitats, la réserve accueille des espèces affiliées à différents milieux. Les milieux ouverts de la lande et du marais ont permis de recenser les seuls contacts du Grand Murin ou encore la Noctule commune. Les habitats forestiers, quant à eux, ont permis de contacter par exemple la Pipistrelle de Nathusius, attachée à des milieux forestiers structurés, ou encore l'Oreillard roux, préférant les forêts avec de vieux arbres, ou enfin la Noctule de Leisler qui chasse dans les forêts de feuillus.

La forte présence de l'eau, tant sur le marais que dans les barins (dépressions intradunaires humides), offre des zones de chasse très propices aux Chauves-souris. Citons par exemple le Murin

de Daubenton, particulièrement associé aux espèces d'insectes aquatiques, qui a été contacté sur le marais et certains barins.

En conclusion, cette étude de la LPO Aquitaine a fait de la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau un des sites les plus importants du Médoc pour les Chiroptères. Cette importance est justifiée par une grande richesse en terme d'espèces de Chauves-souris mais aussi en terme de communautés d'espèces. Cette richesse est constatée grâce aux divers habitats de la réserve mais elle conforte aussi la réserve dans sa politique de gestion visant à restaurer les barins, remettre en eau le marais, conserver les bois morts ou encore encourager le vieillissement des forêts. ■



Pipistrelle de Kuhl qui allaite son petit

Photo : Yohan CHARBONNIER



Directeur de la publication Sud-Ouest Nature : P. Davant Rédactrice en chef : C. Gouanelle
Comité de lecture et de rédaction : P. Barbedienne, C. Bonnet, F. Couloudou, C. Gouanelle, D. Delestre,
K. Eysner, J.M. Froidefond Mise en page : K. Eysner

Dépôt légal : 2ème trimestre 2017

Imprimerie Sammarcelli
12 allée des Pins - 33320 Eysines



Visite des Châteaux Guiraud (Sauternes) & Climens (Barsac)

Deux châteaux en viticulture biologique nous ont ouvert leurs portes...

LIRE PAGE 9



De part et d'autre de la majestueuse allée de platanes du Château Guiraud, le fauchage tardif préserve la biodiversité et notamment les orchidées.

Au printemps, des soucis sauvages poussent dans les rangs de vignes (Ch. Climens).



Les rangs de vignes sont maintenus enherbés et les vignes sont "chaussées" en hiver (Ch. Guiraud).

Les platanes hébergent des oiseaux (Ch. Guiraud).



Des haies d'essences variées entourent les parcelles, apportant gîte et couvert aux oiseaux et insectes (Ch. Guiraud).



A Château Climens, plusieurs plantes sont mises à sécher en vue de la fabrication d'infusions pour traiter les vignes.



Le Château Guiraud possède même un hôtel à insectes 5 étoiles !

